



L'écho du CEDAPA

Bimestriel d'informations techniques du Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome

n° 63 / janvier-février 2006 / 4 €

> humeur

Le robot pour compenser le départ en des parents : c'est pas automatique !

Hervé et Hortense sont frère et sœur et reprennent une ferme située à 4 km pour s'installer avec leurs parents. Treize ans plus tard, au départ en retraite de leurs parents, ils décident de se défaire des 100 000 litres de lait et des 40 ha repris auparavant. Leur souhait : privilégier la qualité de vie et permettre une installation sur le secteur. Sacré pari, en définitive, qui suscite dans l'entourage admiration mais aussi scepticisme. En tous les cas, c'est bien grâce à cette opportunité que Marie-Annick et moi devenons paysan en Centre Bretagne avec nos 3 enfants... Cette aventure s'est concrétisée aussi parce Daniel et Geneviève, installés depuis 20 ans, désiraient de leur côté partager leur métier et leur revenu pour parvenir à un véritable équilibre de vie. Sans ces gens là rien nous ne serions pas là (*voir leur témoignage pages 6 et 7*).

Depuis 4 ans, nous voyons les liens de solidarité grandir : la CUMA se développe, l'entraide se fait dans un super esprit d'équipe. Imaginez l'ambiance autour d'un bon "repas betteraves" ou d'une de nos ballades en VTT au crépuscule d'une bonne journée de travail. Ces hommes et ces femmes que nous avons eu la chance de rencontrer ont le mérite de penser leur métier autrement. Pour eux, s'adapter à "la nouvelle donne" ne passe pas forcément par l'agrandissement, la modernisation ou l'automatisation.

Philosophie que tout cela me direz vous ? Sans doute avons-nous envie de réaliser quelques uns de nos rêves. Pour autant, nous sommes réalistes et responsables. Nous gagnons notre croûte comme chacun a le droit de la gagner, ni plus ni moins.

Comme tout le monde nous sommes inquiets de l'avenir. Mais nous pensons que le meilleur moyen de rester paysan est de ne pas s'enchaîner, ni par des investissements trop lourds, ni par un excès permanent de travail. L'autonomie sur nos fermes est la meilleure voie de résistance.

Notre vraie richesse est dans la vie de notre milieu rural. Un paysan de plus, c'est une personne qui produit localement de la valeur ajoutée et qui dispose d'un pouvoir d'achat. Gageons que c'est un emploi salarié préservé autour de nous. Maintenant, je comprends mieux pourquoi Jules* quand il prend sa guitare n'arrête pas de fredonner : "un autre monde c'est possible !"

Jean-Marc Thomas, agriculteur en GAEC à Rostrenen

* : Jules MARQUARD vient de sortir son deuxième CD "Troisième Collection" Paysan chanteur engagé ses textes sont à méditer avant d'investir dans un robot de traite. La musique qu'il compose ou qu'il emprunte au répertoire traditionnel est sympa. Sur scène, une vraie bête : c'est notre rurarocker. A bon entendeur !...

Le projet de loi français sur la coexistence OGM - non OGM "favorise l'adoption massive d'OGM"

C'est l'opinion du collectif breton anti-OGM auquel le Cedapa adhère. Le projet de loi prévoit en effet d'autoriser la production d'OGM en milieu ouvert : la présence fortuite d'OGM est admise jusqu'à un seuil de 0,9% conformément à la réglementation. Un point qui met en difficulté les agriculteurs biologiques.

En cas de pollution génétique d'un champs non OGM par des OGM, un fond d'indemnisation, financé par les agriculteurs, compenserait partiellement l'agriculteur victime. Si le produit des taxes versées par les agriculteurs s'avérait insuffisant, l'Etat devrait alors abonder le fonds avec l'argent du contribuable. "En aucun cas la responsabilité des multinationales productrices d'OGM ne sera engagée dans le cas de contamination d'une culture non OGM", écrit l'association Attac, aussi opposée au projet.

Des mobilisations contre cette loi sont prévues dans les prochaines semaines.

La date limite de dépôt des dossiers DPU a été fixée officiellement au niveau national au 1^{er} mars 2006.

Cependant il est vivement conseillé de faire parvenir à la DDAF son dossier avant

le 1^{er} février 2006.

Passée cette date, les agriculteurs ne pourront connaître leurs droits provisoires que tardivement (après le 15 avril).

Communiqué de la DDAF

> dans ce numéro

➤ p 2 : **index des articles de l'écho du cedapa, infos OGM**

➤ p 3 : **attention au non-labour si vous utilisez des phytos**

➤ p 4 et 5 : **Haro sur les pesticides... par l'Inra**

➤ p 6 et 7 : **installation en système herbager**

➤ p 8 : **Une cuma 22 roule à l'huile !**

> rendez-vous

● **16 février** : Formation "**Mieux communiquer pour perfectionner l'accueil de visiteurs sur sa ferme**", organisée par la FRCivam. La formation s'adresse aux paysans qui organisent déjà des visites de leur ferme, ou qui souhaitent en faire.

Inscriptions au 02.99.77.39.24, pas de frais de participation.

● **27 et 28 mars** : "**Prairie, consommation d'énergie et gaz à effet de serre**", c'est le thème des prochaines rencontres de l'association française pour la production fourragère (AFPF), à Paris. Au programme, la problématique du réchauffement planétaire, la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre des exploitations herbivores, et les moyens de les réduire.

Informations au 01.30.21.99.59. Si le thème vous intéresse, vous faire connaître au CEDAPA.

■ Index des articles de L'Echo du Cedapa du numéro 51 (janvier-février 2004) au numéro 62 (novembre-décembre 2005)

> OGM, en bref



■ La contrebande de maïs OGM sévit au Brésil

Après le soja, le maïs ! Du maïs OGM en provenance de l'Argentine pénètre illégalement au Brésil. Le mouvement des paysans sans terre accuse Monsanto d'organiser ce trafic, dans l'espoir d'obtenir une légalisation du maïs OGM au Brésil.

■ Les faucheurs volontaires relaxés à Orléans

Le tribunal a en effet reconnu "le danger de diffusion" génétique. Les juges ont donc estimé que "les prévenus ont commis l'infraction de dégradation volontaire pour répondre à l'état de nécessité". Le parquet et Monsanto ont fait appel.

■ L'Allemagne veut désormais encourager les cultures OGM

Alors que son prédécesseur avait fait voter une loi de coexistence OGM-non OGM très contraignante pour les producteurs d'OGM, le nouveau ministre allemand de l'agriculture veut désormais que les OGM "puissent être utilisés aussi en Allemagne". Argument avancé : "les OGM sont de plus en plus utilisés dans le monde".

■ Les Suisses refusent les OGM

Les agriculteurs suisses ne cultiveront pas de plantes OGM, ni n'élèveront d'animaux génétiquement modifiés, dans les cinq prochaines années. Ainsi en ont décidé les Suisses qui se sont exprimés contre les OGM à 55,7%, le 27 novembre dernier, à l'occasion d'une votation à l'initiative d'une coalition de paysans, consommateurs et environnementalistes.

> Il est temps...

- d'attaquer le bois, si ce n'est pas déjà en cours
- d'entretenir les clôtures, et de refaire son stock de piquets
- d'arracher les rumex à la fourche, tant que le sol est meuble
- de curer les rigoles
- c'est le temps hivernal du repos des prairies
- de continuer à se former
- de classer les documents, de se mettre à jour dans les papiers
- de préparer son prévisionnel de fumure, avant le 31 mars 2006

Thèmes	Titre	N°	Pages
Bocage	L'entretien des haies, ça s'apprend !	61	5
CAD	Neufs CAD "système herbager" signés au 1er mai	53	8
Economie	La réforme de la PAC sera pénalisante pour les unités peu efficaces	56	11
	Mickaël Lepage (Mayenne) : maximiser la marge au litre de lait	59	6
	Un plan de relance pour la production ovine	60	5
	Trois hommes et un coût fin	62	6-7
Technique d'élevage	Le déficit en énergie est souvent à l'origine des troubles de fécondité	54	7-8
	Les courants vagabonds peuvent être à l'origine de troubles sanitaires	53	4-5
	Courants vagabonds : pour le moment je n'ai plus de diarrhées sur les veaux	53	5
	Le milieu influence les animaux... et les hommes	54	3
	Chasser les champs électriques et magnétiques	56	8
	Pas de champ électrique dans votre chambre	56	9
	Ces courants qui vagabondent	56	10
	Le mélange céréaliier ensilé : une alternative aux maïs ?	60	3
	L'ensilage de luzerne-graminée : un fourrage adapté au lait	62	3
Energies renouvelables	Il roule moins au gazole, et plus à l'eau	53	7
	Rouler au colza	57	12
	Pompe solaire : Plus ça chauffe, plus ça boit, plus ça pompe	59	7
	D'abord des protéines à la ferme, ensuite du biocarburant	59	8
	Edito : Et les shaddocks pompaient...	61	1
	Le colza, du semis à la graine	61	3
	Des fermes qui se chauffent au bois	61	4
	Livrer du bois comme on livre des céréales	61	6-7
Mises aux normes	PMPOA2 - Au fait, c'est quoi être aux normes ?	53	3
	Un bassin et trois lagunes pour maintenir le libre-service	58	8
	Une mise aux normes adaptées aux pratiques et à l'existant	58	9
OGM	Les OGM bannis du Cahier des charges Cedapa	51	7
	La résistance bretonne aux OGM s'organise	55	3
PAC	Edito : Bientôt des quotas de primes	51	1
	Les mêmes aides au litre de lait pour tous	51	7
	Edito : La PAC, les marges de manœuvres existent	52	1
	Edito : D'une injustice à l'autre	54	1
	Edito : Les primes des herbagers : et si tout était inscrit dans les textes	56	1
	La colère... systèmes herbagers et PAC	57	10-11
	Les aides des herbagers toujours à l'étude	58	4
	Chez Jean-Marc Geffroy : le Préfet au chevet des herbagers	58	5
	Edito : Le rassemblement de Vitry du 21 mai : dernier bras de fer avant le couperet ?	59	1
	Edito : Une assemblée générale extraordinaire	60	1
	Le CEDAPA envisage de lancer une action juridique	61	8
	Les herbagers, avec le soutien des élus	62	2
Pâturage prairies	Pérenniser les prairies : Dégrader la matière organique, et restaurer la flore	51	3
	Pâturage en cycle long et réserve d'herbe sur pied	52	5-6-7
	La pauvreté, une richesse à entretenir	54	4
	Ca saute aux yeux, quand on fauche, il y a plus de variétés de plantes	54	5
	L'herbe ? Ca va... mais c'est tout le reste	54	6
	Edito : Aller plus loin dans le système herbager	55	1
	Le bonheur est dans les prés... normands	55	6-7
Désherbage	Saison d'herbe : 2004, un bon cru	56	3
	Les rumex	51	8
	La chimie au secours des betteraves	52	2
	Les chardons des champs	52	8
	Edito : pas de désherbant sur les talus	53	1
	Joeseph Poussot : Des rotations adaptées et le travail du sol pour remplacer les herbicides	53	6
	Les molécules contre les principales vivaces	56	4
	Plantes vivaces, lutte vivace	56	5
	Des betteraves sans chimie	58	3
	La prairie réduit l'utilisation de phytos	62	4
Sol	Vos pratiques contre les vivaces à la loupe	62	5
	Les vers de terre : plus de production, moins de pollution	51	4-5
	Maintenir durablement la fertilité de son sol	58	6-7
Témoignage	La méthode hérody appliquée sur une ferme	58	7
	Lin Bourdais (Normandie) : Un paysan en quête de durabilité !	56	6-7
	Edgar Pisani : Une crise transitoire à gérer	56	8
	C. Le Méhauté, Pléguen : Du conventionnel vers le tout herbe	58	10
	Mouton mon amour	60	4-5
	Pierre-Yves Flessis, à Bédée	60	6
	Pas de mortalité de veaux avec du lait fermenté !	60	7
Travail	Le lait yoghourt : une alternative simple et pratique	60	7
	Porte-ouverte du Cedapa : Dimanche à ferme	60	8
	Le travail, ce n'est pas seulement une affaire de quantité	56	7
	Retrouver le sens plutôt que réduire le temps de travail	57	4-5
	S'associer pour vivre mieux	57	6
	Une question d'équilibre	57	7
	Supprimer la traite du dimanche soir, et l'élevage des génisses	57	8
Valorisation	Trois traites sur deux jours : Un dimanche tous les deux jours	57	9
	Le travail peut nuire à la santé	58	11
	Sécurité au travail et phytos	58	12
	Du lait de ferme, aux portes de Laval	51	6
	La vente directe, et une grande créativité	52	6-7
	L'épicerie du village renaît grâce aux algues vertes	55	4
	Echanger en toute confiance	55	5
	Produits de nos fermes, vendues par nous mêmes	59	4
	Des produits de qualité du terroir dans les cantines de Haute-Normandie	59	5
	Valoriser les produits locaux de qualité	62	1
	La laiterie paysanne : les meilleurs yaourts de Bretagne	62	8

Travaux du sol sans labour : une technique discutable en Bretagne

Que penser des techniques sans labour (TSL)? La question, posée par le groupe "grandes cultures économes" de la FRCIVAM a trouvé une première réponse plutôt réservée lors de la visite de la station expérimentale de Kerguéhennec (Morbihan), le 16 décembre : dans ces sols limoneux, les TSL concentrent la matière organique en surface, mais elles favorisent le ruissellement hivernal et donc les fuites de pesticides.

A la station expérimentale de Kerguéhennec sont comparées une technique classique de référence (labour+ herse rotative), une technique sans labour (TSL) extrême (semis direct, avec travail minimum sur la ligne de semis) et une technique TSL intermédiaire (travail superficiel uniquement). Aucun travail de décompaction n'a été réalisé depuis 2000, année de démarrage de l'essai.

Djilali Heddadj, chargé de ces travaux par les Chambres d'agriculture de Bretagne, montre qu'en l'absence de labour, la matière organique se concentre sur les cinq premiers centimètres en semis direct et sur les dix premiers centimètres en travail superficiel. Mais pas d'appauvrissement constaté en profondeur. Les TSL peuvent limiter la battance en surface, mais elles ne modifient pas la stabilité structurale en profondeur.

Activité biologique : le système plus important que la technique de travail du sol.

Moins on intervient sur le sol, plus la biomasse lombricienne est abondante, surtout " si on apporte à manger "(fumier de volaille). En fertilisation minérale seule, l'abondance n'est améliorée qu'en semis direct.

De même, moins le travail du sol est intense, plus l'activité lombricienne est favorisée. A l'inverse, le labour diminue nettement la proportion d'anéciques (lombrics qui travaillent verticalement).

Mais Djilali Heddadj souligne ici l'importance de l'entrée système : on passe de 50 kg/ha de biomasse lombricienne en monoculture à 2200 kg/ha en prairie permanente fertilisée et exploitée en pâturage tournant (700 en polyculture-élevage, 900 en pâturage libre, source Granval, Office national des forêts) : les techniques de travail du sol sont donc bien moins in-

fluentes que le système de cultures.

A noter que les TSL permettent un stockage de carbone de 0,25 t/ha/an en moyenne sur 20 ans, (source Arvalis) soit l'équivalent d'une réduction de 1 t de CO₂/ha/an sur 20 ans. Pas de quoi enrayer le réchauffement de la planète ! Et là encore l'effet système compte davantage, puisque l'Inra estime que *"L'afforestation ou la conversion de terres labourées en prairies permanentes peuvent induire des stockages de l'ordre de 0,5 t/ha/an en moyenne sur une durée de 20 ans"* (janvier 2003).

Vrais risques de ruissellement sans labour

Dans les sols de la station, les TSL réduisent nettement la porosité au bout de cinq ans et la portance s'améliore. La perméabilité du sol est toujours supérieure en labour.

"On a un vrai risque de ruissellement hivernal en non labour", commente Djilali Heddadj. Sur les premiers ruissellements, les concentrations en pesticides doublent en TSL par rapport au labour, pour une même dose apportée. Le semis direct devient même une pratique à risque dans les sols limoneux bretons, dès que les parcelles sont traitées et exposées au ruissellement. Un travail du sol sur une profondeur suffisante s'impose alors pour réduire les risques de fuites de pesticides.

Enjeux affichés et cachés des TSL

Un des enjeux essentiels des TSL est d'augmenter les surfaces semées à l'heure. *"On est toujours dans l'augmentation de la productivité du travail et du capital par UTH"* déplore Denis Gaboriau de Vielleveigne



Le dispositif de captages des pesticides de Kerguéhennec. Il a permis de mettre en évidence la nette augmentation des fuites de pesticides par ruissellement avec les TSL, en période hivernale, à même dose apportée et sur des parcelles en pente moyenne.

(44), suite à la présentation des essais.

Samuel Féret (FNCivam/Rad) témoigne qu'en Amérique du Sud, ces techniques sont développées avec un affichage environnemental, mais elles concourent à l'agrandissement des structures, et sont facilement combinées avec la mise en place de plantes OGM tolérantes aux herbicides. On notera au passage l'omniprésence de Monsanto dans de nombreux travaux ou organisations consacrés à la simplification des travaux du sol. Une raison de plus pour ne pas considérer les TSL comme une panacée, mais avec grand discernement, en fonction des caractéristiques et des problèmes de chaque exploitation.

Notons enfin qu'un des participants à cette journée, céréalier en conversion bio à Sarzeau, essaye les TSL sans pesticides mais avec faux-semis sur des rotations longues. Ses premiers résultats l'encouragent à continuer. A suivre donc.

Jean-Marie Lussan, RAD

■ **Le paiement de CAD devra attendre fin février**

Au Cnasea, l'enveloppe des contrats d'agriculture durable n'est en effet toujours pas versée. La date de la deuxième quinzaine de février n'est même pas encore confirmée officiellement. En revanche la situation se débloque progressivement pour les CTE depuis une semaine.

■ **Le Cedapa a interpellé le Ministère sur le retard de paiement des CAD**

Le Cedapa a rappelé que les agriculteurs sont tenus, eux, de respecter leurs engagements dans les délais, et que ces retards mettent à mal les trésoreries.

■ **Les antibiotiques, c'est plus automatique**

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'utilisation d'antibiotiques comme facteurs de croissance dans les aliments pour animaux est interdite dans l'Union européenne.

■ **Les herbagers hollandais peuvent aller jusqu'à 250 kg d'azote par hectare**

Bruxelles a en effet accepté la demande de dérogation des hollandais sur la directive nitrates. Les exploitants ayant plus de 70% d'herbe dans la SAU pourront aller jusqu'à 250 kg d'azote par hectare, au lieu des 170 réglementaires.

Selon l'Inra et le Cemagref

Il faut changer les systèmes de production pour réduire les pesticides

Pour réduire l'usage de pesticides, une expertise réalisée par 300 chercheurs de l'Inra et du Cemagref appelle à concevoir une agriculture entre le conventionnel et la bio, qui tende vers le "zéro-pesticides", grâce à une stratégie globale qui limite les risques de maladies (rotation, travail du sol, fertilisation, faible densité...). Morceaux choisis.

L'utilisation "raisonnée" des pesticides ne donne que *"des possibilités limitées de réduction du recours aux pesticides, tant que l'on reste dans des systèmes de culture générant des risques phytosanitaires importants"*. Car *"les systèmes de culture actuels accroissent les risques phytosanitaires"* :

- *"Les bio-agresseurs sont favorisés par les nutriments fournis à la culture, par des structures de peuplement denses et homogènes, par la disparition de leurs ennemis naturels."*

- *Le raccourcissement des rotations et l'enchaînement des successions culturales de plantes ayant le même cycle biologique accroissent les risques de maladies"*

- *La réduction des coûts de production par des économies de main d'œuvre et d'énergie conduit à un abandon du labour (qui permet l'enfoncement profond des graines d'adventices et des organes de conservation des pathogènes)."*

Le raisonnement des pratiques phytosanitaires par les agriculteurs n'arrange rien : *"les traitements préventifs ou déclenchés dès les premiers symptômes sont fréquents ; ces pratiques ne tiennent pas compte du risque réel, pour la culture en place et pour les suivantes"*.

Le conseil en pesticides est généralement dispensé ceux qui vendent les pesticides

Un raisonnement qui s'appuie essentiellement sur la prescription qui *"joue un rôle central dans les décisions des agriculteurs en matière d'utilisation des pesticides"*(...). Or *"le conseil en protection phytosanitaire est aujourd'hui majoritairement dispensé par les agents commerciaux de coopératives qui vendent les pesticides et sont intéressées à la fois à vendre davantage d'intrants (doses de semences, engrais, pesticides ...) et à collecter un volume de récolte maximal, c'est-à-dire à maintenir des systèmes intensifs"*. Ajoutons à cela que les données disponibles surestiment les bénéfices liés à l'utilisation des pesticides, parce que *"leur efficacité est mesurée par des expérimentations généralement réalisées dans un environnement où la lutte chimique est très présente, ce qui limite fortement tout contrôle biologique naturel. (...) Des expérimentations spécifiques sont donc nécessaires pour distinguer*



Les mélanges céréaliers offrent des résistances majeures aux maladies.

clairement dégâts, dommages et pertes économiques, et les évaluer dans des conditions où ils ne sont pas d'emblée maximisés par les conditions de culture".

Rien d'étonnant au final à ce que les agriculteurs adoptent en majorité des stratégies visant une production élevée *"fortement dépendante de l'utilisation de pesticides"* : selon l'enquête SCEES* "pratiques culturales" de 2001, pour la culture du blé tendre, 84,8% des agriculteurs recherchent un rendement élevé, en raisonnant les techniques pour limiter les coûts, tandis que seuls 6,7% adoptent des conduites économes (recherche d'une diminution de toutes les dépenses, quitte à diminuer le rendement). Les 8,5% restants recherchent quant à eux un rendement maximal, sans même raisonner sur les coûts.

Les chartes de bonne pratique se limitent au respect de la réglementation

Les outils de réduction du recours aux pesticides apparaissent aujourd'hui bien insuffisants. Parce que la plupart des codes, chartes et référentiels ne remettent pas en cause les itinéraires techniques et les systèmes de culture. Ainsi l'agriculture raisonnée : *"en matière de phytosanitaire, les engagements des agriculteurs, hormis l'enregistrement de leurs pratiques, ne vont guère au delà du respect de la réglementation nationale"*

et territoriale. Par exemple, l'engagement phare consiste à n'utiliser que des produits bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché et autorisés pour les usages considérés, en respectant les doses homologuées". Côté alternative technique, il n'existe pas de "techniques alternatives, qui soient aussi faciles à utiliser, efficaces et bon marché que les traitements phytosanitaires, plus durables techniquement et qui ne remettent pas en cause les objectifs de rendement élevé".

Pour les auteurs, "l'existence de l'agriculture biologique montre qu'il est possible, mais difficile, de se passer des pesticides de synthèse". Et ils pointent l'absence de soutien à l'agriculture biologique, qui freine son développement en France par rapport à nos voisins européens.

"L'agriculture biologique montre qu'il est possible de se passer de pesticides"

Mais ils appellent aussi de leurs vœux une troisième voie, entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique : "On pourrait concevoir d'autres systèmes, qui tendraient vers le zéro-pesticides sans s'interdire l'utilisation d'engrais de synthèse et le recours occasionnel à un traitement phytosanitaire en cas d'échec des mesures prophylactiques et curatives non chimiques". Il ne s'agit pas d'utiliser des techniques alternatives, mais bien d'élaborer une stratégie alternative (rotation, faible densité, fertilisation limitée, travail du sol, gestion de l'interculture...). La "production intégrée" définie comme "la gestion des bio-agresseurs dans la conception des systèmes de culture, voire de production", apparaît comme une démarche nécessaire

aux chercheurs. Une démarche qui va "bien au delà des codes, chartes ou référentiels".

Pas de réduction des pesticides sans une volonté politique forte.

Reste que la parole des chercheurs risque bien de ne pas suffire à infléchir significativement la situation de l'agriculture. En effet, "seuls des choix politiques, fondés sur une forte valorisation des effets avérés des pesticides sur la dégradation de l'environnement et/ou sur l'invocation du principe de précaution à propos des effets de long terme des produits, sont à même de modifier la situation actuelle. En outre cette volonté doit se traduire par une intervention au niveau du secteur agricole (utilisateur de pesticides) mais également par une intervention sur les points de "verrouillage" que constituent une demande de l'aval de produits "zéro-défaut", un conseil dispensé par les structures qui vendent des pesticides".

Sans compter ce que les auteurs du rapport appellent les facteurs socio-culturels qui font obstacle à l'adoption de systèmes de production alternatifs : "la culture du champ propre et du rendement en tant que vitrine sociale et gage de sérieux et de compétences ; le rejet de l'idéologie qui accompagne parfois la promotion des nouvelles pratiques et des nouveaux systèmes (idées "écologiques", "environnementalistes", considérées comme illégitimes dans l'univers socio-technique de l'agriculteur)". Les réactions à ce rapport d'expertise, qui ne se sont pas fait attendre illustrent bien ces blocages.

NG, Cedapa

* Service central des enquêtes et des études statistiques

■ Le compost perd environ 35% de l'azote initial pour un compostage court (5 à 6 semaines) et de 45 à 55% pour un compostage d'environ 6 mois.

Il s'agit là de données arrondies en raison de la variabilité entre les élevages : cinq tas de fumier issus d'élevages bovins variés des Côtes d'Armor ont été compostés de février à septembre 2005. Des échantillons ont été prélevés à la mise en tas, aux retournements et avant épandage. Les pertes d'azote s'évaluent de la façon suivante : 20 à 25% de perte 3 semaines après la mise en place, 10 à 15% de perte après le premier retournement et jusqu'à l'obtention d'un compost jeune de 5 semaines après la sortie du fumier, puis 10 à 20% de pertes supplémentaires lors d'une maturation jusqu'à l'automne en andain. A noter que durant cette période de maturation, les pertes varient davantage en raison de la durée de la période, et de l'état du tas (moins haut et moins chaud).

La conservation de la potasse est quant à elle correcte dans les échantillons. 17% de pertes en moyenne pour un compost jeune et 20% pour un compost mûr. En revanche la potasse va migrer au sein du tas, entraînée par les liquides et se retrouver dans la couche basse souvent hors de l'action du retourneur. Il ne s'agit cependant pas ici de lessivage car cette couche au ras du sol est reprise au moment de l'épandage.

■ Le Conseil général des Côtes d'Armor aide le séchage en grange

Et notamment quand l'installation utilise des énergies renouvelables (bois, huile végétale, ou énergie solaire). L'étude de faisabilité est financée à 50% (plafond de 750 €), le séchoir à 20% (plafond de 10000 €), le chauffage à 20%, si énergie renouvelable (plafond de 6000 €) et l'autochargeuse à 20% (plafond de 5000 €).

■ L'enregistrement des pratiques phytosanitaires est obligatoire depuis le 1^{er} janvier

C'est une nouvelle disposition de la conditionnalité des aides PAC. Le registre phytosanitaire doit mentionner l'îlot PAC ou l'identification de la parcelle, la culture, le nom commercial du produit, la quantité ou la dose utilisée, la date du traitement, la date de la récolte. Pour 2006, l'absence de registre ne donnera pas lieu à des sanctions financières.

■ En 2005, 46% du lait bio est vendu en conventionnel

Selon les premières estimations de l'Onilait, c'est un peu mieux qu'en 2004 (48%) mais la timide amélioration est due à un ralentissement de la collecte (-2,4% pour les dix premiers mois de 2005). Le lait bio est destiné à 80% à la fabrication de lait conditionné.

■ A vaches fertiles, génisses fertiles

C'est le seul résultat obtenu de la comparaison des élevages suivis par le contrôle laitier en Bretagne : la comparaison des élevages performants en fertilité sur les génisses et les moins performants ne fait pas apparaître de facteurs d'explications. Seuls 3% des élevages se situent durablement à plus de 75% de réussite en première insémination sur les génisses, tandis que la même proportion est durablement à moins de 60%.

> annonces

Jeune homme, 25 ans, recherche une place de salarié agricole en exploitation à dominante laitière, à compter de début 2006. Très motivé par les systèmes herbagers.

Tél : 06.98.22.83.53

Jeune agriculteur recherche associé pour une ferme laitière en système herbager. Nombreux projets en cours (production d'huile de colza et autres énergies renouvelables...). Proche de Laval.

Tél : 02.43.01.09.02

Un GAEC pour avoir du temps, être moins vulnérable et progresser ensemble

Gaec de Douar An Holl
(la terre de tous)

2 associés et 2
conjointes collaborateurs
pour 3 ETP

430 000 litres de lait.
83,5 Ha de SAU sur 2
sites autonomes
(bâtiments, pâturages)
séparés de 4,5 km : 45
Ha pour les Vaches et
38 Ha pour les
génisses.

Assolement : 60 Ha
d'herbe dont 2 Ha de
prairies permanentes,
8,50 Ha de Maïs
ensilage,
3 Ha de Betteraves
fourragères,
5 Ha de Blé,
7 Ha de mélange
céréalière (trifoliale,
avoine, pois) .
L'EBE représente 46%
du produit.
Coût alimentaire pour
1000 litres : 47,57
euros (VL + génisses).

Le GAEC est signataire
d'un CTE herbager. Le
chargement est égal à
1,2 UGB par Ha.

De la conversion au système herbager à la recherche d'un équilibre humain à travers le GAEC, la ferme de Douar an Holl fait son chemin. Histoire d'une aventure humaine sur fond d'agriculture durable.

Daniel CORNEE et Geneviève, son épouse, s'installent en 1982 après un tiers sur une ferme faiblement exploitée depuis quelques années à Rostrenen. Ils reprennent 34 hectares et grâce à un plan de développement laitier atteignent un quota de 308 000 litres de lait. Tout est à faire : bâtiments, redressement des terres et une maison à rénover.

Un groupement agricole foncier (GFA) est constitué pour la reprise d'exploitation (la SBAFER et un groupement d'Assurances détiennent 51% des parts moyennant une rémunération de 2% par an). Daniel et Geneviève développent leur production en confiant l'élevage des génisses à un tiers. Malgré des moyens de productions conséquents, les charges financières demeurent élevées : 130 euros pour 1000 litres de lait.

En 1986, l'exploitation s'agrandit de 8 Ha. L'exploitation est en régime de croisière et dès 1988, la bonification de certains prêts se termine. Les taux d'intérêts de 1982 s'appliquent donc et entraînent un alourdissement des charges financières déjà élevées. Il faut donc comprimer les autres charges et notamment les charges variables.

L'exploitation est alors plutôt intensive : plus de 8000 litres de lait par vache, 40% de maïs dans la SFP et plus de 1/3 de la SAU en cultures de ventes.

Vers le système herbager grâce au partage d'expériences

L'adhésion au CETA de Corlay est un atout pour une remise en question du système tout en bénéficiant de l'appui et l'expérience des autres.

Le pari lancé par Daniel et Geneviève est de comprimer les charges de 14 000 euros : en gros de les dégager pour la famille.

S'attaquer à la maîtrise des coûts des fourrages, des concentrés, des cultures de ventes et optimiser le prix du litre de lait est un vaste chantier qui demande quelques années pour acquérir de nouveaux repères. Sur cette période, la part d'herbe



Les associés du GAEC et les deux cédants qui ont permis l'installation. De gauche à droite : Hervé Guilloux, Jean-Marc Thomas, Hortense Guilloux, Geneviève Cornée, Marie-Annick Thomas et Daniel Cornée.

augmente progressivement et son exploitation devient plus rationnelle.

Le maïs n'occupe donc plus que 25% de la surface fourragère et le blé ne représente plus que 4 hectares. Le chargement descend aux environs de 1,4 UGB/ha.

Petit à petit, ils introduisent des prairies d'associations : RGA-TB dans les terrains profonds, du dactyle ou de la fétuque élevée dans les autres.

La réflexion de groupe menée dans le CETA met en avant l'importance minimum de stocks pour pallier une année faiblement arrosée. En 2001, ils introduisent donc la betterave avec l'objectif de varier la ration hivernale. L'adhésion à une CUMA betteraves dans le secteur facilite ce choix.

Pour répondre à leurs engagements privés, Daniel et Geneviève adhèrent à un groupement d'employeurs. Bien que souple et intéressant, ils en voient les limites : le personnel change souvent et les missions confiées au salarié sont limitées en durée quotidienne et en responsabilité.

La dimension humaine : moteur d'une aventure collective.

Parallèlement Jean-Marc et Mariannick des amis de longue date, envisagent de s'installer sur une exploitation individuelle, après quelques années d'activité salariée. Ils se connaissent bien. Daniel a fait de la coopération au Burkina Fasso (réalisation de barrages pour l'alimentation en eau) et Geneviève l'y a rejoint un an plus tard. Jean-Marc, parent de

Geneviève a porté un vif intérêt à leur témoignage. Il a donc pris aussi le chemin de la coopération en allant faire de l'animation rurale au Congo - Brazzaville. S'en sont suivis, beaucoup d'échanges sur leur expériences communes. Le projet d'installation du couple est partagé avec leurs amis. *"Daniel et Geneviève ont toujours cru à notre volonté de s'installer : dès qu'ils avaient une information sur une exploitation à reprendre, ils nous prévenaient"*. Ils étudiaient plusieurs projets mais aucun n'aboutit.

Des nouveaux investissements réfléchis

A 4,5 km de chez Daniel et Geneviève, un GAEC de 4 associés, les parents, un fils et une fille prennent la décision peu courante de lâcher une partie de leur exploitation lors du départ en retraite des parents (voir leur témoignage ci-dessous). Un choix mûrement réfléchi. Ils cèdent donc 35 hectares de terres et 110 000 litres de lait. Jean-Marc et Mariannick Thomas reprennent cette ferme en février 2002 pour s'associer à Daniel et Geneviève en créant le GAEC Douar An Holl.

Les annuités d'emprunt contractés par Daniel et Geneviève sont remboursées. Le GAEC peut donc optimiser l'existant et rationaliser les nouveaux investissements. En 2002, que le jeune GAEC adhère à la CUMA "Racines club". Les associés optent pour une autonomie des deux sites en bâtiments et en pâturage. L'objectif est de limiter les déplacements d'animaux et de fourrages. Une stabulation paillée pour les génisses, avec un emplacement pour le stockage des fourrages et le remisage du matériel est donc créé sur le site de Locmaria. Sur le site de Bonen, la stabulation paillée pour 45 vaches laitières est transformée en stabulation à logettes afin d'accueillir les 60 vaches du troupeau élargi. Hormis le terrassement et l'électricité, les travaux sont réalisés par les associés.

Moins de salaire au début, pour se sentir mieux

Les associés ne veulent pas un surdimensionnement de leur exploitation : *"il faut toujours que la quantité de travail à réaliser par celui qui est de garde soit acceptable !"*.

Les premiers mois sont difficiles pour Jean-Marc et Mariannick : *"physiquement, il m'a fallu quelques mois d'adaptation !"* déclare Jean-Marc. *"Sans compter le temps nécessaire à l'apprentissage !"*. Au point que Jean-Marc demande en réunion du Gaec une baisse de salaire pour les premiers mois, pour se sentir bien. Daniel et Geneviève le rassurent mais acceptent sa demande pour l'aider à passer ce cap de remise en question. Une décision qui participe à la construction d'une harmonie humaine dans ce GAEC : *"l'harmonisation des comportements est à travailler constamment et n'est jamais acquise. Pour cela, il faut partager des valeurs communes : choix de système, de conception du*

travail, d'environnement, de vie de famille". Vivre son boulot de paysan n'est pas toujours évident. Pour les associés, le partage des responsabilités apporte plus de souplesse (organisation) et permet une progression dans l'échange. En revanche, ce partage des responsabilités nécessite plus de concertation pour les décisions : les plus importantes sont prises à l'unanimité.

Les associés en revanche ne veulent pas quantifier leur durée de travail car ils préfèrent dans leur fonctionnement garder de la souplesse *"comme dans une exploitation familiale ou individuelle"*.

"Le GAEC nous permet d'accéder à des conditions sociales que nous pouvons choisir : de la disponibilité pour s'engager à l'extérieur ou avoir du temps pour soi. C'est aussi un moyen d'être moins vulnérable quand arrive un imprévu et surtout de profiter de la synergie du groupe et s'appuyer sur les expériences de chacun pour progresser ensemble".

Laurence Le Métayer-Morice, Cedapa

Au départ des parents du GAEC

"On a choisi de remettre les moyens de production en rapport avec la main d'oeuvre"

"Aujourd'hui à deux on a moins de travail qu'à quatre, même si on n'a pas divisé par deux les moyens de production", constate Hervé Guilloux de Rostrenen. Au départ de leurs parents, Hervé et Hortense Guilloux (tous deux frère et soeur) envisagent trois solutions : *"embaucher un salarié, travailler par entreprise ou lâcher des moyens de production"*. L'association ? *"ce n'est pas facile d'intégrer quelqu'un dans un GAEC familial"*. Ils optent pour la troisième solution, celle de *"remettre les moyens de production en rapport avec la main d'oeuvre"*, *"pour la qualité de vie, parce qu'un salarié n'est là que 35 heures"*. Ils cèdent donc un tiers de leurs terres (environ 35 hectares) et 110.000 litres de quota (sur 500.000 litres). *"On avait repris cette ferme en 1989, parce qu'on était 4 UTH. Dès qu'on l'a prise on n'était pas sûr de la garder, et on a fait en sorte d'avoir le choix"*. Dans cette optique, les investissements ont été raisonnés, et même si les annuités restent lourdes jusqu'en 2007, Hervé et Hortense Guilloux sont *"libres de leur choix"*. Néanmoins leur entourage ne les encourage pas : *"les gens étaient très étonnés, parce que ce n'est pas dans l'air du temps. Ils trouvaient ça bizarre"*.

"Les gens trouvaient ça bizarre"

Avec quatre ans de recul, Hervé estime *"avoir gagné en qualité de vie"*. Comme les terres cédées étaient éloignées de l'exploitation, le temps de tracteur a été divisé par plus de deux : *"on est passé de 2500 heures à 1100 heures"*. L'équipement de la ferme, dimensionné à l'ancien troupeau, permet d'aller vite : *"un seul fait la traite du soir. Cela signifie qu'un jour sur deux l'un de nous finit sa journée à 17h30."* Chaque associé dispose en outre d'un week-end sur deux, et prend des vacances. Et le revenu ? *"On arrive à payer ce qu'on doit au niveau professionnel et privé, et on peut partir en vacances"*. C'est aussi une satisfaction pour eux d'avoir permis l'installation de Jean-Marc et sa femme : *"ça nous aurait chagriné que la ferme parte à l'agrandissement"*.

Du coup la perception des voisins a un peu changé : *"plusieurs nous ont félicité, mais aucun ne le fait ! C'est un peu ce qui me chagrine : tout le monde continue à s'agrandir. Je ne sais pas ce qu'ils faisaient avant, s'ils avaient trop de temps libre... Sans compter qu'être débordé, ce n'est pas rentable économiquement. Des fois on gagne plus d'argent à rester dans un bureau avec une calculatrice, à faire des simulations, à se remettre en cause, qu'à faire une journée de tracteur. Notre système évolue tous les jours"*.

NG, Cedapa

Rejoignez le groupe !

Le pressage du colza ne s'improvise pas

Une Cuma costarmoricaine va investir dans une presse à colza itinérante. L'occasion d'avancer en groupe sur la production de colza, d'huile et de tourteaux en toute sécurité technique, et environnementale. Rapides rappels techniques.

Grâce à l'initiative de trois structures, MIR, le CEDAPA et la FDCUMA, les Côtes d'Armor vont disposer d'une presse à colza itinérante en début d'année 2006. Son fonctionnement sera gérée par la Cuma INNOV 22. Cette Cuma a pour rôle d'héberger tous les projets alternatifs du département, le premier étant le pressage du colza. Elle garantit le sérieux de la démarche et un coût plus faible pour les paysans. En groupe les références

techniques seront en effet plus faciles à acquérir. Pour les fermes, cette filière locale donnera la possibilité de retrouver une autonomie énergétique (avec une huile normalisée) et alimentaire (avec les tourteaux).

Le pressage du colza ne s'improvise pas. Premier point, la qualité du colza : il faut moins de 2 % d'impuretés et entre 7 et 9 % d'humidité. D'où l'intérêt d'être en groupe pour se former à la trituration du

colza, et pour l'achat de matériel spécifique pouvant pallier ces risques (trieur et séchoir).

Le pressage doit se faire à froid pour éviter la présence de phospho-lipides dans l'huile qui occasionne le gommage des moteurs. Puis l'huile doit être filtrée à un micron pour répondre aux normes européennes.

Les tourteaux doivent avoir une teneur en matière grasse comprise entre 12 et 15 % pour être conservés et utilisés très facilement. En effet le pourcentage

■ Produire du colza en limitant les intrants : réunions de terrain sur la colza sortie hiver le 9 février 2006

Le 9 février prochain, le CEDAPA organise deux réunions d'échange sur la culture du colza. Ce sera l'occasion de faire le point sur les interventions à prévoir afin d'être en mesure d'anticiper d'éventuels problèmes. Nous bénéficierons du concours de Jean Raimbault, représentant le CETIOM. Merci d'emmener des échantillons de plantes ayant des problèmes d'hermie au pied, taches sur tige ou feuille... (plante entière, Sinon, aucun diagnostic possible !)

Ces demi-journées auront lieu chez Fernand Cabaret (à Ploëzal à 10h30) et Patrick Collet (à Plessala à 14h30).

de matière grasse de la ration des vaches ne doit pas dépasser 5% pour éviter les problèmes métaboliques. L'utilisation des tourteaux pour les bovins peut ainsi aller jusqu'à 5 kg par jour pour des tourteaux avec teneur en matière grasse égale à 13%.

Le tourteau fermier doit être stocké à l'abri de la lumière et de l'humidité. Avant d'être stocké il doit obligatoirement être aéré (l'étaler sur une dalle ou au fond d'une remorque) ce qui lui permet de refroidir et ainsi d'éviter la condensation lors du stockage.

Dans ces conditions, la conservation du tourteau varie de 4 à 7 mois, en fonction de la teneur en matière grasse du tourteau.

Dominique Le Calvez, Cedapa

■ Peut-on rouler à l'huile ?

La loi française interdit pour les particuliers de rouler avec de l'huile dans le réservoir quel que soit le pourcentage d'huile mélangée au gasoil. En effet, l'huile n'est pas un carburant autorisé et tout carburant est soumis à une taxe.

L'amende tourne autour des 300 euros, mais varie en fonction de la quantité d'huile présente dans le réservoir (à partir de laquelle on peut calculer la taxe à payer).

En revanche, les paysans producteurs d'huile végétale brute (HVB) bénéficient d'une dérogation jusqu'à la fin 2007 pour utiliser dans leur tracteur les HVB dans les champs comme sur les routes, comme carburant exonéré de taxes.

Les paysans non producteurs ne peuvent acheter plus de 500 kg de colza à leur voisin pour le presser chez eux et ont l'obligation de passer par une coopérative pour s'acquitter de la taxe parafiscale.

Néanmoins, deux directives européennes de mai 2003 (2003/30/CE et 2003/96/CE) stipulent que chaque état membre doit mettre en place une législation incitative sur les HVB (Huile Végétale Brute) afin de pouvoir les utiliser comme carburant. Une législative qui devait prendre effet à partir du 1er janvier 2005 et qui n'existe toujours pas en France.

Si un particulier se fait verbaliser par les douanes pour avoir roulé à l'huile, la consigne est donc de ne pas signer le procès verbal mais d'y indiquer que vous contestez le procès verbal au nom des directives supra-nationales 2003/30/CE et 2003/96/CE.

En revanche, pas de problème pour utiliser l'HVB comme combustible.

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 Avenue du Châtelier Sans Pitié, Bâtiment Groupama, BP 332, 22193 PLERIN Cédex, 02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr

Directeur de publication : Patrick LE FUSTEC.

Comité de rédaction : Pascal HILLION, Loïc BARBOT, Claude LONCLE, Michel LE VOGUER, Laurence LE METAYER-MORICE

Maquette, secrétariat de rédaction : Nathalie GOUEREC

Abonnements, expéditions : Brigitte TRÉGUIER.

Imprimerie : J'imprime, ZA des Longs Réages, BP467, 22194 PLERIN cédex.

N° de commission paritaire : 76787 AS
ISSN : 1271-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

l'écho du CEDAPA BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

CP : Tél :

Profession :

Adhèrent CEDAPA ou élève/ étudiant ☐ 18 € ☐ 27 €

Non adhérent, établissement scolaire ☐ 27 € ☐ 45 €

Soutien+organismes, entreprises ☐ 39 € ☐ 60 €

Adhésion 2006 ☐ 31 €

Je m'abonne pour :

1 an
(6 numéros)

2 ans
(12 num.)

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

J'ai besoin d'une facture ☐